

SEANCE DU 21 août 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	11

L'an deux mille vingt, le 21 août, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer, sous la présidence de Monsieur Phillipe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MARQUET Bénédicte
PEREIRA Julien
OGER Isabelle

IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine
MENEHIN Gaël
WALLERICH Alain

SIVÉC Jean
THILL Céline
REUTER Olivier

LISTE DES ABSENTS :

GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe

BRUN Jérôme
VALANCE Bénédicte

Procuration de Christophe VIEIRA à Bénédicte MARQUET
Procuration de Bénédicte VALANCE à Alain IMMER
Procuration de Philippe GUINDT à Philippe GAILLOT

Objet : 2020 – 506 Transfert de la Mairie

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision 2020 - 491 du 26 juin 2020 du conseil municipal d'engager les démarches nécessaires à la désaffectation de la bibliothèque du groupe scolaire afin d'y installer la nouvelle mairie,

Vu l'avis favorable du Directeur Académique, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle du 13 juillet 2020, et l'avis favorable de la Sous-Préfecture de Thionville du 31 juillet 2020,

Vu la précédente délibération du conseil municipal de désaffecter une partie du groupe scolaire afin d'y installer la nouvelle mairie,

Considérant que la visite de la sous-commission départementale de sécurité du Service départemental d'incendie et de secours de la Moselle est prévue le 17.09.2020 et que le transfert de la Mairie ne pourra être effectif qu'à compter de la réception de l'avis favorable de cette commission,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer la Mairie à compter du jeudi 1^{er} Octobre 2020, dans l'ancienne bibliothèque du groupe scolaire ayant fait l'objet d'une désaffectation, sis 5 place du Foyer à Beyren-lès-Sierck.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 22/08/2020

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22/08/2020

Le Maire,



